

## Faculté des sciences économiques, sociales et politiques



ANTR3

Doctorat en sciences sociales (anthropologie)

### **Gestion du programme**

**POLS** Département des sciences politiques et sociales

### **Conditions d'admission**

Le doctorat en sciences sociales : anthropologie est un programme accessible aux Diplômés d'études spécialisées en anthropologie avec grade et aux diplômés d'études approfondies en sciences sociales : anthropologie.

Les candidatures au doctorat de personnes de qualifications jugées équivalentes au diplôme d'études spécialisées en anthropologie sont examinées sur base d'un dossier.

### **Demande d'admission**

Les conditions et demandes d'admission habituelles sont précisées dans la page web "Accès aux études":

<http://www.ucl.ac.be/etudes/libres/acces.html>

Les demandes d'admission ou de renseignements complémentaires doivent être adressées au Président de la Commission doctorale.

### **Contenu du programme**

Le doctorat en sciences sociales : anthropologie est régi par un règlement qui peut être obtenu au secrétariat des étudiants du Département des sciences politiques et sociales ou sur le site web :

<http://www.pols.ucl.ac.be/enseignement/reglements/doctorat.htm>